

COMMISSION RÉGLEMENTAIRE

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Président :

Jean-Pierre BERNARD

Direction référente :

**DIRECTION MUTUALISÉE AMÉNAGEMENT
COMMUNAUTAIRE (DMAC) – SERVICE EQUILIBRE SOCIAL**

Cadre référent :

EN ATTENTE

Assistante référente : Aurélie ALLAIRE

Composition : 41 membres

Référents des communes	Titulaires	Suppléants
Mairie d'Assérac	Christine LEVESQUE	
Mairie de Batz-sur-Mer	Eric MOULIÉ	
Mairie de Camoël	Elisabeth JAËN	
Mairie de Férel	Aymeric BROUQUIER	
Mairie de Guérande	Laurent CHASSAING	Cédric ORDUREAU
Mairie d'Herbignac	Jeanne DELASSUS	
Mairie de La Baule-Escoublac	Franck LOUVRIER – Maire	
Mairie de La Turballe	Patrick CHEVREAU	
Mairie du Croisic	Michèle QUELLARD - Maire	
Mairie du Pouliguen	Norbert SAMAMA – Maire	Alain GUICHARD
Mairie de Mesquer	Catherine FOUCAULT	
Mairie de Pénestin	Pascal PUISAY – Maire	Gérard PICARD BRETECHE
Mairie de Piriac-sur-Mer	Laurent LELIEVRE	
Mairie de Saint-Lyphard	Nicolas AMBROSINI	
Mairie de Saint-Molf	Alain PERENNES	

Référents des institutions

Monsieur ou Madame le Préfet du Morbihan,
Monsieur ou Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Nazaire,
Monsieur ou Madame le Procureur de la République, tribunal de Saint-Nazaire,
Monsieur ou Madame le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique,
Monsieur ou Madame le Président du Conseil Départemental du Morbihan,
Monsieur ou Madame le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie départementale de Saint-Nazaire,
Monsieur ou Madame le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guérande,
Monsieur ou Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Muzillac,
Monsieur ou Madame le Commissaire de Police, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de La Baule-Escoubiac,
Monsieur ou Madame l'Inspecteur de l'Education Nationale de Saint-Nazaire.

Référents des partenaires

Monsieur ou Madame le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays-de-la-Loire,
Monsieur ou Madame le Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse de Saint-Nazaire,
Monsieur ou Madame le Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Loire-Atlantique,
Monsieur ou Madame le Directeur de la Mission Locale de la Presqu'île guérandaise,
Monsieur ou Madame le Président de l'Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique et du Morbihan,
Monsieur ou Madame le Président de l'association l'Ecole des parents et éducateurs de Loire-Atlantique,
Monsieur ou Madame le Président de la Maison des adolescents de Loire-Atlantique,
Monsieur ou Madame le Directeur d'Espace Domicile,
Monsieur ou Madame le Directeur de SILENE,
Monsieur ou Madame le Directeur d'Habitat 44,
Monsieur ou Madame le Président du Syndicat Mixte des Transports Lila Presqu'île,
Monsieur ou Madame le Délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité de Loire-Atlantique,
Monsieur ou Madame le Président du Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF),
Monsieur ou Madame le Président de l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiation « France Victimes 44 »,
Monsieur ou Madame le Président de l'association Solidarité Estuaire,
Monsieur ou Madame le Président de l'association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique.

Composition initiale arrêté n°21/074 du 3 septembre 2021